

Les perceptions faites durant l'année fiscale ont été mises sous les titres suivants :

ONTARIO.

Loyers, honoraires de permis, amendes et confiscations... \$4,478 05

QUEBEC.

Loyers, honoraires de permis, amendes et confiscations... 8,904 85

NOUVELLE-ECOSSE.

Taxes sur filets, amendes et confiscations..... 551 00

NOUVEAU-BRUNSWICK.

Loyers, taxes sur filets, amendes et confiscations..... 830 30

Total.....\$14,764 20

Et pour le semestre suivant :

Ontario, loyers et honoraires, amendes et confiscations... \$3,093 43

Québec, do do ... 4,107 34

Nouvelle-Ecosse, do do ... 467 85

Nouveau-Brunswick, do do ... 1,062 76

Total..... \$8,931 38

Ces honoraires étant invariablement payables d'avance, leur perception n'est l'objet d'aucune difficulté, et il n'y a pas d'arrérages. Les perceptions faites pendant la dernière année fiscale ont dépassé celles de l'année précédente ; mais les perceptions faites pendant le semestre expiré à la fin de décembre sont un peu moindres. Cette diminution est due à la réduction des honoraires de permis exigés pour les stations de pêche au saumon, réduction opérée à cause de l'insuccès et de la condition précaire de cette industrie. Les honoraires ont été diminués de 60 pour cent. Sans cela les perceptions des dix-huit derniers mois dépasseraient considérablement celles de l'époque correspondante inscrite dans le rapport de l'année dernière.

PERMIS ACCORDÉS

497 permis de pêche ont été accordés dans Ontario, 591 dans Québec et 38 dans le Nouveau-Brunswick : —soit, en tout, 1,126.

OFFICIERS DES PÊCHERIES.

En 1874 le personnel des officiers des pêcheries se composait comme suit :

ONTARIO.—Garde-pêche (magistrats *ex-officio*) et gardiens..... 72

QUÉBEC.—Commandant et équipage du "Glendon"..... 24

Garde-pêche (magistrats *ex-officio*) et gardiens..... 66

NOUVELLE-ECOSSE.—Inspecteur, garde-pêche, (magistrats *ex-officio*) et gardiens..... 217